Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Laurent Garcia le 20 avril 2022

Comment les vauclusiens vont devoir polluer pour que justice leur soit rendue



Depuis le 1er mars dernier, le tribunal administratif de Nîmes est désormais couvert par la cour administrative d'appel de Toulouse. Conséquence : les requérants d'Avignon devront maintenant faire près de 350km pour trancher leurs conflits avec une autorité administrative. Une aberration que dénonce le sénateur vauclusien Jean-Baptiste Blanc.

Avec la création de la cour administrative d'appel de Toulouse suite à la publication du décret n°2021-1583 du 7 décembre 2021, les ressorts des tribunaux administratifs de Toulouse, Montpellier et Nîmes sont désormais couvert par cette nouvelle juridiction depuis le 1er mars dernier.
« Ainsi, dénonce le sénateur vauclusien Jean-Baptiste Blanc, un requérant d'Avignon (ndlr : dont le

Ecrit par Laurent Garcia le 20 avril 2022

tribunal est rattaché à la cour de Nîmes) devra désormais se rendre à Toulouse, dans une autre région, à près de 350 kms, pour trancher ses conflits avec une autorité administrative pour des sujets très concrets et intéressant sa vie quotidienne : un permis de construire, un droit aux allocations sociales, des difficultés avec l'administration fiscale, le droit de séjour pour les étrangers ou encore les contentieux liés au permis de conduire ou à une inscription à l'université. »

Même Lyon est plus près que Toulouse !

Une décision aberrante pour le parlementaire cavaillonnais : « en nous rattachant à la Cour administrative d'appel de Toulouse, on marche sur la tête ! »

En effet, là où il fallait parcourir 104km pour rejoindre la cour administrative d'appel de Marseille depuis Avignon, il faudra désormais compter 332km pour rallier Toulouse. Comble de l'absurdité, même la cour administrative d'appel de Lyon est plus proche de la cité des papes (231km). Idem pour Nîmes situé à 122km de la cité phocéenne, 258km de la capitale des gaules et 290km de la capitale occitane… Le gouvernement voulait rapprocher la justice des justiciables. C'est raté.

> **« Ce décret rédigé de Paris va, une nouvelle fois, à l'encontre des intérêts des concitoyens et de notre territoire. »**
>
> *Jean-Baptiste Blanc, sénateur de Vaucluse.*

« Chaque citoyen est en droit d'attendre une justice efficace, réactive, lisible et compréhensible ; une justice proche des justiciables, insiste Jean-Baptiste Blanc. Force est de constater que ce décret rédigé de Paris va, une nouvelle fois, à l'encontre des intérêts des concitoyens et de notre territoire. La justice est en crise et cela n'a pas échappé aux Français. L'institution ne recueille la confiance que de 54% d'entre eux. Peut-être faut-il y trouver dans cette décision (parmi d'autres), un début d'explication ? »

En conséquence, le sénateur vauclusien a immédiatement saisi le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, afin qu'il se positionne sur ce sujet.

Ecrit par Laurent Garcia le 20 avril 2022



Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Laurent Garcia le 20 avril 2022

Le sénateur vauclusien Jean-Baptiste Blanc a saisi le ministre de la justice contre une décision qui juge ‘aberrante’.